

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude de la promotion interne 2024 pour l'accès au grade de rédacteur territorial et au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion du JURA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.523-1, L.523-3 et L.523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2021 du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu l'avis de la commission de promotion interne du Centre de Gestion en date du 20 septembre 2024 ;

Considérant que l'effectif des agents en contrat à durée indéterminée ou titulaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, soit de 165 agents au 31 décembre 2023, ouvre droit après application des dispositions de l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010, à 13 postes pour l'accès aux grades de rédacteur territorial et de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la Promotion Interne pour l'année 2024, est arrêtée, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

- ANDZOUANA Isidore
- AUGER Véronique
- BAILLY née GARNIER Florence
- BOUVERET née DECHARRIERE Marlène
- BUSSOD née GUILLIN Stéphanie
- DEDENON Nathalie
- GIRARD Catherine
- JACQUES Nathalie
- KELLER Martine
- LONGUEVILLE née PETIT-DROSSARD Valérie
- MIETTE née GODARD Annabelle
- PERRIN née LANTERNIER Patricia

Article 2 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la Promotion Interne pour l'année 2024, est arrêtée, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

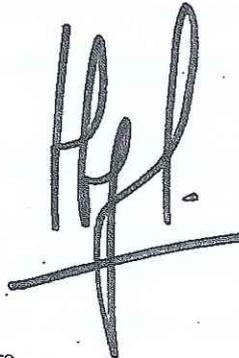
- TASSI Lydie

Article 3 : La présente liste sera transmise à la Préfecture du Jura

Article 3 : Cette liste prendra effet à compter de la date du cachet de la Préfecture.

Fait à Champagnole,
Le 20 septembre 2024

Le Président,



Frank STEYAERT
Maire de THOIRIA



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois via le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Représentant de l'Etat le :